# Solidaires



# Pouvoir d'achat : des miettes ! ... et des projets inacceptables

Au creux de l'été le ministre de la Fonction publique a annoncé la mise en oeuvre de maigres mesures concernant la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C et la prise en charge des frais de transports.

Ceci, après avoir mis fin le 3 juillet, sans écouter les revendications des organisations syndicales de la Fonction publique, à ce qu'il appelait pompeusement « des négociations salariales pour 2009-2011 »!

### Entre le déficit salarial et ces annonces... IL Y A UN GOUFFRE!

## L'augmentation de la valeur du point d'indice : dérisoire ...

Le gouvernement a répondu par l'octroi d'une augmentation minimale de + 0,5 % déjà actée au 1er mars 2008 et par une revalorisation, toute aussi « généreuse », de + 0,3% au 1er octobre 2008.

C'est loin de ce que pouvaient attendre les fonctionnaires qui ont enregistré une perte de pouvoir d'achat de 6,8 % (2003 à 2007) et subissent, comme tous les citoyens, une inflation à près de 3 % en 2008 selon les « experts » de l'INSEE (mais les prix des produits alimentaires ont grimpé de plus de 6% entre septembre 2007 et mai 2008, selon une enquête de l'UFC-Que Choisir!).

Pour la période 2009-2011, l'évolution prévue du point est de + 0,5 % en juillet de chaque année, avec un complément de +0,3 % en octobre 2009 ! des miettes...

Solidaires revendique une revalorisation mensuelle uniforme de 300 euros pour tous, mesure plus égalitaire qu'une augmentation en pourcentage! Et un minimum net de 1500 euros mensuels!

### La revalorisation des indemnités kilométriques : insignifiante

Alors que le prix des carburants, à la pompe, a officiellement augmenté de 18 %, le gouvernement, pour remercier les agents qui mettent leur véhicule à disposition de l'Administration dans l'exercice de leur fonction, revalorise les Indemnités Kilométriques de 10,7%.

La dernière revalorisation remontait à avril 2006. Les fonctionnaires concernés devront-ils ranger leur voiture au garage pour contraindre l'administration à revoir son mode de remboursement ?

### La prise en charge des frais de transport collectif : aléatoire...

Le nouveau mode de remboursement va prendre en compte à partir de 2009 les coupons <u>mensuels</u> des transports collectifs <u>sur tout le territoire</u>. Une injustice est enfin levée!

Cette avancée reste cependant à confirmer dans son application, et tout agent devrait avoir une compensation pour les frais engagés pour se rendre a son travail, y compris lorsqu'il ne peut pas bénéficier de transports collectifs (inexistants, travail en horaires décalés...)

### La « Garantie individuelle du pouvoir d'achat » : une arnaque

Au lieu d'augmenter la valeur du point Fonction Publique et de revaloriser les grilles, le gouvernement s'est orienté vers un dispositif d'indemnisation des pertes de pouvoir d'achat calculées au cas par cas. La mesure a été officialisée par décret paru le 6 juin dernier... et les premières « consolantes » devraient être versées à partir de ce mois de septembre 2008. Par ce mécanisme – étonnamment approuvé par les fédérations de fonctionnaires CFDT, CFTC, CGC, UNSA en fév 2008 – il prétend compenser pour chaque agent les pertes de pouvoir d'achat subies entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2007 (pertes que finalement il ne peut nier complètement !). Sauf que :

- sont exclus du dispositif tous les non-titulaires qui n'ont pas été rémunérés par le même employeur public sur toute la période de 4 ans considérée et dont le contrat ne comporte pas la référence expresse à un indice (autrement dit la grande majorité des CDD, et notamment tous ceux de cat B et C!)
- il comptabilise au titre du maintien du pouvoir d'achat tout gain indiciaire, même s'il est dû à un avancement d'échelon ou à une promotion, ce qui revient à vider de son sens l'idée même de progression de carrière! De ce fait il n'y a guère que les agents qui sont restés bloqués au même indice durant les 4 ans qui sont considérés comme ayant subi des pertes de pouvoir d'achat et qui ont droit à cette obole...
- le mode de calcul du montant sous-estime dans d'énormes proportions les pertes subies : de 70 % si l'on tient compte année par année de l'évolution comparée des prix et des salaires, et même de 80 % si on suit cette évolution mois par mois ! (Cf les calculateurs disponibles sur le web, par exemple le nôtre)

# Le nouvel échelonnement indiciaire de la catégorie C au 1er juillet 2008. Un strict minimum !

Afin de tenir compte:

- de la revalorisation indiciaire des fonctionnaires de catégorie C retenue par le Gouvernement en février 2008, initialement prévue au 1er octobre et avancée au 1er juillet 2008,
- du relèvement du SMIC de + 0,9 % au 1er juillet 2008 qui a porté le traitement minimum de la fonction publique à l'indice majoré 290 : il a été nécessaire de rajouter, à la grille prévue au 1.10.2008 quelques points d'indice dans les premiers échelons des différents grades

Ce qui donne pour le corps des Adjoints Techniques de la Recherche (AT)

AT 1°cl	<b>INM</b> 08/08	Gain	Durée	Mensuel	ATP 1℃l	<b>INM</b> 08/08	Gain	Durée	Mensuel
échelon		indices	échelon	brut	échelon		indices	échelon	brut
11	369	1	term	1681.5	Spécial	430	0	term	1959.5
10	356	4	4 ans	1622.3	7	416	0	4 ans	1895.7
9	345	0	4 ans	1572.1	6	394	0	3 ans	1795.4
8	335	0	4 ans	1526.6	5	377	2	3 ans	1718.0
7	325	1	4 ans	1481.0	4	360	1	3 ans	1640.5
6	316	0	3 ans	1440.0	3	347	1	3 ans	1581.3
5	308	2	3 ans	1403.5	2	336	1	2 ans	1531.1
4	300	2	3 ans	1367.1	1	325	1	2 ans	1481.0
3	295	4	2 ans	1344.3	ATP 2°cl				
2	292	7	2 ans	1330.6	11	392	0	term	1786.3
1	291	8	1 an	1326.1	10	379	0	4 ans	1727.1
AT 2°cl					9	362	2	4 ans	1649.6
11	355	0	term	1617.7	8	350	1	4 ans	1594.9
10	338	0	4 ans	1540.2	7	338	1	4 ans	1540.2
9	326	1	4 ans	1485.6	6	328	3	3 ans	1494.7
8	319	3	4 ans	1453.7	5	318	1	3 ans	1449.1
7	312	3	4 ans	1421.8	4	308	1	3 ans	1403.5
6	305	2	3 ans	1389.9	3	298	0	2 ans	1358.0
5	300	4	3 ans	1367.1	2	294	3	2 ans	1339.7
4	295	4	3 ans	1344.3	1	292	7	1 an	1330.6
3	292	5	2 ans	1330.6					
2	291	8	2 ans	1326.1					
1	290	9	1 an	1321.5					

NB Pour les agents placés sur les premiers échelons, ces maigres revalorisations indiciaires sont déjà intervenues du fait des alignements successifs du minimum Fonction Publique sur le SMIC (juillet 2007, mai 2008 et juillet 2008).

Un simple coup d'œil suffit à vérifier que cet alignement par le bas aboutit à **des débuts de carrière de plus en plus plats!** : ainsi dans le grade d'Adjoint Technique Principal 2° classe, l'évolution est de 16 points d'indice sur 8 ans : en utilisant y compris la calculette pourtant biaisée du Ministre, on peut déjà prévoir une nouvelle et forte perte de pouvoir d'achat sur la période pour les agents concernés ! **C'est une provocation!** 

### Cette fin 2008 le contentieux s'aggrave encore, côté emploi et carrières :

- suppression annoncée de 900 postes dans l'Enseignement Supérieur- Recherche dans le budget 2009,
- sortie de 2 rapports « Schwartz » et « Hoffmann » du nom de leurs auteurs, préconisant un système de primes et indemnités individuelles aux plus "compétitifs" (financé sur les ressources propres !) pour rendre "attractifs" les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- volonté de la Ministre, Madame Pécresse, de finaliser à la sauvette, par une pseudo-concertation courant septembre, ces dispositifs de gestion individualisée des carrières et des rémunérations.

Après avoir entamé le dynamitage du dispositif de Recherche Publique, le gouvernement entend faire exploser le statut de titulaire !

Une seule alternative : la convergence des revendications et actions :
Pour la défense des services publics et du statut de titulaire
Contre la précarité généralisée
Pour défendre nos conditions de travail

SUD-Recherche-EPST s'y emploie, en lien avec les autres syndicats de SOLIDAIRES!

